

Suspension des collectes textiles "Le Relais"

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise informe les habitants de l'interruption, à partir du 16 juillet 2025, des opérations de collecte des textiles assurées jusqu'à présent par l'acteur Le Relais sur son territoire.



Cette situation s'inscrit dans un contexte national plus large. Les structures Le Relais et Emmaüs, opérateurs historiques de la collecte textile, ont annoncé la suspension de leurs opérations de vidage des bornes. Cette décision fait suite aux nouvelles règles introduites par Refashion, éco-organisme agréé pour la filière, qui incluent notamment une baisse significative des soutiens financiers accordés au tonnage collecté. Ces changements remettent en cause la viabilité économique du modèle pour les opérateurs associatifs.

Dernière collecte le 16 juillet 2025

Sur le territoire de l'agglomération, Le Relais a effectué sa dernière tournée de ramassage des textiles le 16 juillet. Cette intervention a permis de vider une dernière fois l'ensemble des bornes encore en activité. À l'issue de cette opération, les abords des points de collecte seront nettoyés, les bornes seront filmées pour éviter toute réutilisation et un affichage d'information sera mis en place sur chaque site, signalant l'arrêt du service.

Une vigilance particulière sera exercée par les équipes de terrain dans les jours qui suivront afin de prévenir tout risque de dépôt sauvage à proximité des anciennes bornes.

Un service solidaire de proximité à préserver pour le territoire

Les bornes textiles constituent un service de proximité largement utilisé par les habitants et un appui précieux pour de nombreuses associations du territoire. L'arrêt soudain des collectes engendre des difficultés concrètes sur le terrain. Face à cette situation, l'Agglomération reste pleinement mobilisée et poursuit ses échanges avec les acteurs de la filière pour identifier des alternatives viables. L'objectif est de proposer rapidement des solutions adaptées aux besoins des usagers, dans le respect des principes du réemploi et de l'économie circulaire